



**Bulletin trimestriel valable du 01/04/2008 au 30/06/2008
N°2**

Premier trimestre 2008

SCPI MALRAUX

EVOLUTION DU CAPITAL

SCPI à capital variable, le capital social statutaire est fixé à 28 800 000 €

La SCPI a reçu le visa AMF le 27 septembre 2007, lui permettant de poursuivre sa collecte par appel public à l'épargne.

Situation du capital au 31 mars 2008:

Nombre de parts émises :	1 713
Collecte du Trimestre	752 000 €
Capital social :	10 963 200 €
Capitalisation sur la base du prix d'émission des parts :	13 571 200 €

NOMBRE D'ASSOCIES

En début de trimestre	114
En fin de trimestre	120
Nombre de parts retirées au cours du trimestre	

MARCHE SECONDAIRE DES PARTS : Néant

ETAT DU PATRIMOINE IMMOBILIER:

Le patrimoine immobilier au 31 mars 2008 se présente comme suit :

Villes	Immeubles	Etat	Surface en m ²	Prix d'acquisition	Travaux Subventions déduites	Prix de revient final
Beziers	2/4 rue Loge	en rénovation	360	232 000	648 000	880 000
Béziers	23 rue des Anciens C	en rénovation	456	290 000	820 800	1 110 800
Perpignan	62 rue dugommier	en rénovation	247	295 000	445 000	740 000
Perpignan	64 rue dugommier	en rénovation	145	113 000	340 000	453 000
Roubaix	93 rue Mouvaux	en rénovation	218	122 745	381 500	504 245
Saintes	26, rue des Jacobins	en rénovation	355	370 000	656 750	1 026 750
Saintes	6 St Michel	en rénovation	220	205 000	407 000	612 000
Sète	7 rue Fondère	en rénovation	300	453 000	540 000	993 000
TOTAL			2 301	2 080 745	4 239 050	6 319 795

ACQUISITION

Au cours de la période la SCPI a réalisée deux acquisitions sur la villes de Perpignan.

ÉTAT LOCATIF DES IMMEUBLES RÉNOVÉS

Aucun immeuble n'est en location actuellement.

Taux d'occupation physique et financier au 31 mars 2008 :

Taux d'occupation cumulé sur une période de 1 an	Quatrième trimestre 2007	Premier trimestre 2008
Taux physique (1)	0,0 %	0,0 %
Taux financier (2)	0,0 %	0,0 %

TRAVAUX

VALEUR DE REALISATION 2008

La valeur de réalisation pour une part est égale à 6 514,46 €.

Cette valeur est calculée sur la base de la valeur d'expertise du patrimoine au 31 décembre 2007.

ISF 2008

La valeur de la part pour la déclaration à l'ISF conseillée par la société de gestion se réfère à la valeur de retrait statutaire définie par l'article 12 des statuts de la société dans le cadre de la variabilité de son capital. Elle est égale à la valeur de réalisation 2008 diminuée de l'abattement pour retrait anticipé équivalent à 50% du déficit fiscal attribué à la part depuis la souscription.

Valeur de retrait et ISF 2008 conseillée par année de souscription :

2007: 6 082,46 €

MODALITES DE SOUSCRIPTION

Prix de souscription : 8 000 €
Valeur nominale : 6 400 €
Prime d'émission : 1 600 €

La SCPI réglera directement à la gérance une commission de souscription de 960 € HT par part soit 1 148,16 € TTC.

CESSION

Les conditions sont librement débattues entre les intéressés. Si la cession se réalise, elle doit être signifiée au Gérant. Si l'acquéreur n'est pas associé, la cession est soumise à l'agrément du gérant qui résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le cédant doit verser au gérant, pour toute cession faite sans l'intervention de ce dernier, une commission de 200 € HT soit 239,2 € TTC par transaction.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 décembre 1970, il est tenu au siège de la société et à la disposition des associés et des tiers un registre où sont recensées les offres de cession de parts ainsi que les demandes d'acquisition portées à la connaissance de la société. La société ne garantit pas la cession des parts.

INTER GESTION
SOCIETE DE GESTION
Agrément COB n°SCPI 95-09 du 14 février 1995
33 av de l'Opéra- 75002 PARIS
Tel : 01.43.12.52.52 - Fax : 01.43.12.52.53